



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

# Éradiquer la faim et la malnutrition

## LA COLLABORATION ENTRE LA FAO ET LES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

### INTRODUCTION

Parmi les 17 objectifs de développement durable (ODD), l'élimination de la pauvreté, l'objectif faim zéro, la santé et le bien-être sont au premier plan. Dans la Déclaration de Rome sur la nutrition et dans le Cadre d'action, l'élimination et la prévention de la faim et de la pauvreté sous toutes leurs formes constituent une priorité. Ces engagements mondiaux restent indispensables, car malgré les progrès réalisés, plus de 790 millions de personnes souffrent encore de la faim, et des taux de malnutrition élevés persistent.

L'élimination de la faim et de la malnutrition sont donc au cœur des efforts de la FAO. Dans ce but, toutes les parties prenantes doivent être impliquées, y compris les parlementaires, les acteurs de la société civile et le secteur privé.

### L'IMPORTANCE DES ALLIANCES PARLEMENTAIRES POUR ÉRADICER LA FAIM ET LA MALNUTRITION

**Il a été démontré que les améliorations en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont dues principalement aux politiques, aux programmes et aux cadres ancrés dans la législation.**

**En matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle,**



**les parlementaires sont des dépositaires essentiels des engagements politiques et sont donc des partenaires incontournables pour réaliser l'objectif de sécurité alimentaire et nutritionnelle.**

La FAO, à travers la Division des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC), recherche des partenariats et une collaboration plus étroite avec les parlementaires, dans l'idée de respecter nos engagements mutuels sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris le droit à une nourriture suffisante. Les efforts des parlementaires sont déterminants pour attirer l'attention générale sur ces questions au plus haut niveau politique et des programmes législatifs.



"Nous réaffirmons que chacun a droit à une nourriture saine et nutritive en quantité suffisante, et doit être épargné par la faim, et nous reconnaissons que des dispositions constitutionnelles et législatives spécifiques sont nécessaires pour assurer la pleine jouissance de ces droits."

*(Extrait de la déclaration des parlementaires, suite à leur réunion dans le cadre de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, en novembre 2014.)*

## EXEMPLES DE LA COLLABORATION EN COURS AVEC LES PARLEMENTAIRES

### Le Front parlementaire contre la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes (PFH LAC)

Créé en 2009, Le Front parlementaire contre la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes (PFH LAC) est une plateforme multipartisane qui rassemble des parlementaires de la région LAC et dont l'objectif est de renforcer les cadres législatifs et institutionnels des parlements de la région, afin de favoriser la réalisation effective du droit à une alimentation adéquate.

Depuis la création du PFH LAC, quatre lois-cadres servant de modèle pour les pays ont été rédigées et plus de 20 lois relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été promulguées au niveau national. Ces mesures ont en partie contribué à faire de la région LAC un leader mondial de la réduction de la pauvreté.

### Les membres du Parlement Européen

L'engagement de la FAO et des membres du Parlement Européen a abouti à la décision de plusieurs eurodéputés de créer une alliance, en vue d'examiner les questions relatives à la lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Leur première réunion s'est tenue le 26 avril 2016.

### Le Parlement Panafricain

Des parlementaires faisant partie des 250 membres du Parlement panafricain ont décidé de créer d'ici à la fin 2016 l'alliance panafricaine pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. À la demande du Parlement panafricain, la FAO facilitera ce processus, notamment par l'intermédiaire d'une coopération Sud-Sud entre des parlementaires du PFH et leurs homologues africains, qui partageront leurs expériences; La FAO travaillera également avec le Parlement panafricain aux niveaux infrarégional et national.

## LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES DANS LA LUTTE CONTRE LA FAIM ET LA MALNUTRITION

Les parlementaires sont les mieux placés pour attirer l'attention sur la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au plus haut niveau de l'agenda politique et législatif, compte tenu de leurs responsabilités législatives, budgétaires et de contrôle, entre autres. Par exemple, les parlementaires peuvent:

- ▶ **Promouvoir et/ou de promulguer dès** qu'il convient des mesures législatives ou autres, afin de régler des questions relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- ▶ **Sensibiliser à ces questions**, notamment leurs administrés;
- ▶ **Mettre à leur disposition un espace dédié au dialogue**, à la discussion, aux échanges de points de vue sur des questions relatives à la sécurité alimentaire;
- ▶ **Dialoguer et de partager des expériences** avec d'autres parlementaires et instances parlementaires dans le monde entier.

Cette collaboration est renforcée par des mécanismes parlementaires au sein des parlements, notamment ceux qui existent déjà, comme les comités parlementaires permanents, les comités restreints spéciaux ou la création d'une alliance, d'un front ou d'un réseau parlementaires. Le mécanisme choisi sert de centre de coordination parlementaire pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.



“L'amélioration de la nutrition exige un effort collectif. Il faut des lois bien conçues pour améliorer les systèmes alimentaires, garantir des régimes alimentaires sains et fournir des repas scolaires plus riches. Il faut aussi des budgets publics adéquats et des cadres juridiques solides pour consolider les progrès et continuer à aller de l'avant.”

*José Graziano da Silva, (Directeur général de la FAO)*

## LA COLLABORATION CONTINUE DE LA FAO AVEC LES PARLEMENTAIRES

La FAO continuera à élargir et à approfondir sa collaboration avec les parlementaires pour éradiquer la faim et la malnutrition, au travers des mécanismes parlementaires en place au niveau régional et national, et selon les priorités identifiées par la région ou par le pays respectifs.

La FAO continuera à:

- ▶ **Faciliter le partage** d'informations, notamment les bonnes pratiques en matière de cadre juridique et de politiques publiques, entre autres;
- ▶ **Apporter un appui** aux parlementaires dans l'élaboration de la législation et des politiques publiques;
- ▶ **Fournir des informations techniques**, notamment des statistiques, sur les questions de sécurité alimentaire, à l'appui des mesures prises par les instances parlementaires respectives;
- ▶ **Contribuer à un renforcement** des capacités pour les parlementaires sur les problèmes clés en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- ▶ **Favoriser les relations** entre parlementaires et instances parlementaires par l'intermédiaire d'échanges (coopération Sud-Sud, par exemple), lorsque nécessaire.

Pour informations supplémentaires, contactez:

COORDINATION SPÉCIALE POUR LES ALLIANCES PARLEMENTAIRES, DIVISION DES PARTENARIATS, DES ACTIVITÉS DE PLAIDOYER ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (OPC) – FAO. OPC-PARLIAMENTARIANS@FAO.ORG